

Assemblée communale le 20 février 2018

4ème tractandum

Divers II

Suite à la pétition déposée l'automne dernier par une majorité des citoyens de la Chaux-des-Breuleux, le Conseil communal a réceptionné une demande de la commune voisine dans le but de constituer un groupe de travail intercommunal afin d'entreprendre les études nécessaires qui pourraient permettre, à terme, d'aboutir à une fusion des communes des Breuleux et de la Chaux-des-Breuleux.

Le Conseil communal a répondu favorablement à cette requête, c'est pourquoi une première séance a eu lieu en date du mardi 6 février 2018 pour définir la constitution du comité de pilotage.

Sous réserve que le Gouvernement jurassien accepte de participer à la moitié des frais relatifs à cette étude, le comité sera constitué ainsi :

Pour les Breuleux : M. Renaud Baume (président).
 M. Matthieu Roy (membre).
 M. Thierry Paratte (membre).

Pour la Chaux-des-Breuleux : M. Michel Aubry (vice-président).
 M. Marcel Droz (membre).
 M. Michel Beuret (membre).

Le secrétariat du comité sera tenu par M. Pascal Faivet et M. Vincent Pelletier en fera également partie à titre consultatif.

Dès que les contours de la fusion seront dessinés, respectivement que les modalités auront été fixées, une séance d'informations aux citoyens sera organisée et un message détaillé parviendra aux populations des deux villages.

La décision passera obligatoirement par une votation populaire dont le résultat devra être accepté majoritairement dans les deux communes pour entrer en vigueur effectivement.

Le cas échéant, une nouvelle commune fusionnée n'entrerait pas en force avant le 1^{er} janvier 2020, au plus tôt.